

FACTUREA Optimo Createurs

La solution d'affacturage au service des jeunes entreprises Vous venez de créer votre entreprise et vous souhaitez sécuriser votre trésorerie ?

Tâches administratives, risque d'insolvabilité de vos clients, retards de paiement... Avec notre solution d'affacturage FACTUREA Optimo créateurs, obtenez un paiement anticipé de vos créances clients et gérez plus facilement vos besoins de trésorerie. Vous gagnez du temps pour vous consacrer au développement de votre activité en toute sérénité.

Les points clés de l'offre



Transformez vos factures clients en cash et accédez rapidement à une avance de trésorerie.

Confiez à des experts le suivi et le recouvrement de vos factures, et soyez protégé contre d'éventuels impayés⁽¹⁾.

Choisissez les clients que vous souhaitez nous confier pour intervenir sur l'ensemble de leurs factures, tout en gardant la maîtrise de la relation commerciale.

Une durée de contrat souple et connue à l'avance : 18 mois prorogeable 6 mois maximum⁽²⁾ avant d'évoluer vers une autre offre en fonction de vos besoins⁽³⁾. (résiliation possible à tout moment ⁽⁴⁾).

⁽¹⁾ Impayés résultant de l'Insolvabilité de vos clients constatée par décision de justice.

⁽²⁾ Prorogation de 6 mois si absence de transmission d'un 1er bilan comptable au bout des 18 mois de contrat.

⁽³⁾ Sous réserve de la validation de la poursuite de votre contrat sur une autre offre.

⁽⁴⁾ Moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

UN PRINCIPE DE TARIFICATION SIMPLE ET CLAIR:

Une commission d'affacturage avec un forfait mensuel(1), incluant les prestations clefs de l'affacturage, ainsi que l'abonnement à notre site de gestion.

Cette tarification, démarrant à 144€ HT, comprend(2):

- 30 comptes acheteurs(3)
- 4 remises de factures par mois⁽³⁾
- Un montant moyen de factures annuel supérieur à 1 000 € TTC⁽⁴⁾

Une commission de financement calculée sur le montant et la durée de l'avance de trésorerie.

Accélerez la réception de vos fonds avec le virement instantané. Nous vous offrons votre 1er Instant Payment!

- (1) Forfait qui s'ajuste à votre chiffre d'affaires cédé dans le mois
- (2) Hors frais de dossier à la signature du contrat et autres tarifications annexes selon le harème en vigueur
- (3) Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires en vigueur.
- (4) Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50. Chaque facture supplémentaire au-delà de ce plafond annuel sera facturée 10€ HT.

Nos prestations clés

LE FINANCEMENT DE VOS FACTURES QUI S'ADAPTE AUX VARIATIONS DE VOTRE ACTIVITÉ

Une avance de trésorerie, par virement.

Un financement sous 24 h⁽⁵⁾ avec la télétransmission de vos créances, financées jusqu'à 85 %(6).

UNE GARANTIE EN CAS D'IMPAYÉS CLIENTS

Une connaissance de la qualité de vos clients ou de vos prospects grâce aux réponses à vos demandes de garantie.

Une prise en charge des factures impayées jusqu'à 100% des encours garantis non litigieux sur vos clients français et jusqu'à 90% sur vos clients à l'étranger, suite à leur insolvabilité constatée par décision de justice.

LA GESTION DE VOS COMPTES CLIENTS

Un interlocuteur dédié qui assure le suivi de vos opérations de gestion et qui vous accompagne au quotidien.

La consultation et la gestion de vos opérations en toute tranquillité sur notre site de gestion : www.factureanet.fr Coût de connexion selon votre opérateur

LA RELANCE ET LE RECOUVREMENT DE VOS CRÉANCES

Le suivi, la relance et le recouvrement de vos factures, dès réception et jusqu'à encaissement du règlement.

Un gain de temps dans le financement et une sécurisation de vos transactions grâce aux opérations effectuées sur votre espace client en ligne.

LES + SERVICES -

Une certification des services clients de notre expert en affacturage Caisse d'Epargne Facturea, délivrée par Bureau Veritas Certification.



L'affacturage, les avantages

UN APPORT DE TRÉSORERIE

Un paiement en 24h de vos factures clients.(1)(2)

Pas d'impact sur votre capacité d'endettement.

Une étude de votre dossier possible dès le dépôt de vos statuts.

UNE SÉCURISATION DU PAIEMENT DE VOS FACTURES CLIENTS

Une aide à la sélection de vos clients grâce au montant de garantie accordée.

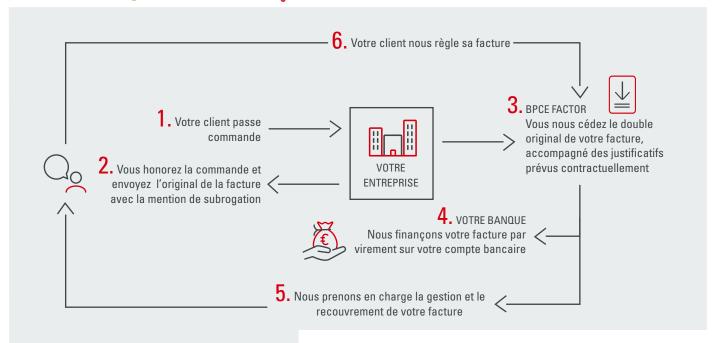
La garantie face au risque d'insolvabilité de vos clients. (3)

UN ALLEGEMENT DE VOS TÂCHES ADMINISTRATIVES

Vous bénéficiez des services de relance et recouvrement de vos factures cédées.

- (1) Hors week-end et jours fériés.
- (2) Sous réserve de la signature du contrat, de la conformité des factures cédées et des conditions contractuelles.
- (3) Pour une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des garanties accordées, sur des factures non litigieuses.

L'affacturage, comment ça marche?





L'affacturage en ligne

SUR VOTRE ESPACE CLIENT Gérez en ligne vos opérations

Vous accédez, en quelques clics, à l'ensemble de vos comptes clients et au suivi de vos opérations en temps réel. Gérez vos comptes en toute tranquilité

sur : www.factureanet.fr Coût de connexion selon votre opérateur

SUR NOTRE SITE INTERNET

www.factor.bpce.fr Coût de connexion selon votre opérateur

Suivez BPCE Factor sur:

LinkedIn



Youtube



Envie d'en savoir plus?

Vous souhaitez en savoir plus sur l'affacturage?





N'hésitez pas à contacter le conseiller clientèle de votre agence qui vous mettra en relation avec un délégué régional de BPCE Factor

Caisse d'Epargne Facturea est une offre de services de BPCE Factor.



BPCE Factor - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Adresse administrative : 5, avenue de la Liberté - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris -TVA : FR 22 379 160 070 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.



Concernant vos données personnelles, vous bénéficiez à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité et d'un droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès, ainsi que d'un retrait de votre consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet www.factor.bpce.fr



Vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection de Données à l'adresse suivante : BPCE FACTOR - DIRECTION RISQUES ET COMPLIANCE 5, avenue de la Liberté - 94676 Charenton-le-Pont Cedex, ou par courriel à factor-cnil@bpce.fr.

Consultez notre site Internet (coût de connexion selon votre opérateur) : www.factor.bpce.fr